



PRÉFET DE L'ESSONNE

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

BUREAU DES ACTIONS INTERMINISTÉRIELLES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

PROJET D'APPROBATION DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL « PARIS-SACLAY TERRITOIRE SUD » concernant le territoire de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, et couvrant le territoire des communes de Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin et Les Ulis

Par arrêté n°2015/SP2/BAIE/034 du 12 octobre 2015, le Préfet de l'Essonne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique complémentaire préalable à l'approbation du contrat de développement territorial « PARIS-SACLAY TERRITOIRE SUD » concernant le territoire de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, et couvrant le territoire des communes de Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin et Les Ulis.

Cette enquête est régie par les dispositions du décret n°2011-724 du 24 juin 2011 relatif aux contrats de développement territorial prévus par l'article 21 de la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, et par les dispositions du chapitre III du titre II du livre 1^{er} du code de l'environnement, sous réserve des dispositions de l'article précité.

La présente enquête publique a pour objet d'informer le public et de recueillir ses observations, propositions et contre-propositions afin de permettre au préfet de la région Ile-de-France de disposer de tous les éléments nécessaires à son information. L'objectif de l'enquête est la signature du contrat de développement territorial par le préfet de la région Ile-de-France, le Président de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay et les maires des communes concernées, dans un délai de trois mois suivant son approbation par le comité de pilotage qui dispose de trois mois suivant la transmission du rapport et des conclusions de la commission d'enquête pour approuver le projet de contrat.

L'enquête publique se déroulera du **2 novembre 2015 au 28 novembre 2015 inclus (soit 27 jours)**. Pendant toute la durée de l'enquête, des informations peuvent être demandées auprès des services du Préfet de Région, domicilié au 5 rue Leblanc 75911 PARIS et auprès de la sous-préfecture de Palaiseau, avenue du Général De Gaulle, 91120 Palaiseau.

Dès publication du présent avis et pendant toute la durée de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête à l'adresse suivante : sous-préfecture de Palaiseau, bureau des actions interministérielles et de l'environnement, avenue du général de Gaulle, 91120 Palaiseau.

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet des services de l'État en Essonne à l'adresse suivante : www.essonne.gouv.fr\rubrique publications légales\aménagement et urbanisme\aménagement.

Le dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles ouvert, coté et paraphé par un membre de la commission d'enquête sont mis à la disposition du public pour recueillir ses observations à la sous-préfecture de Palaiseau, dans les locaux administratifs (Orsay) de la Communauté d'agglomération du Plateau de Saclay, dans les mairies de Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin et Les Ulis, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures suivants :

LIEU	HORAIRES D'OUVERTURE
Sous-Préfecture de Palaiseau Avenue du Général de Gaulle 91120 PALAISEAU	Du lundi au vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h
Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay 26, rue Jean Rostand 91400 ORSAY	Du lundi au jeudi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 le vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
Mairie de Palaiseau 91 rue de Paris 91120 PALAISEAU	Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 le mardi, jusqu'à 19 h le samedi : de 9 h à 12 h
Mairie de Gif-sur-Yvette 9 Square de la Mairie 91190 GIF-SUR-YVETTE	Le lundi : de 13 h 30 à 18 h du mardi au vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18h le samedi : de 8 h 30 à 12 h
Mairie de Bures-sur-Yvette 45 rue Charles de Gaulle 91440 BURES-SUR-YVETTE	Le lundi : de 13 h 30 à 18 h le mardi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 le mercredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h le jeudi et vendredi : de 9 h 00 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 le samedi : de 9 h à 12 h
Mairie d'Orsay 2 Place du Général Leclerc 91400 ORSAY	Le lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h le jeudi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi : de 9 h à 12 h
Mairie de Saclay 12 Place de la Mairie 91400 SACLAY	Du lundi au jeudi : de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 Le vendredi : de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 15
Mairie de Saint-Aubin rue du clocher 91190 SAINT-AUBIN	Du mardi au vendredi : de 9 h 30 à 11 h 30 et de 15 h à 17 h 30 le samedi : de 9 h 30 à 12 h
Mairie des Ulis Rue du Morvan 91940 LES ULIS	Le lundi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 le mardi : de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 45 le mercredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 le jeudi : de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 le vendredi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h le samedi : de 9 h à 12 h 15

Le siège de l'enquête publique est fixé à la sous-préfecture de Palaiseau – bureau des actions interministérielles, avenue du Général De Gaulle, 91120 Palaiseau où les observations relatives à cette enquête peuvent être adressées, par écrit, à la présidente de la commission d'enquête. Ces observations seront annexées au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public.

Par ordonnance n°E15000097/78 du 18 septembre 2015, le Tribunal administratif de Versailles a désigné une commission d'enquête, composée comme suit :

Présidente : Mme Sylvie DENIS-DINTILHAC, conseillère en ingénierie juridique et financière auprès des

collectivités territoriales.

Membres titulaires :

- M. Gérard RADIGOIS, géomètre-expert foncier ;
- M. Patrick GAMACHE, cadre administratif.

Membres suppléants :

- M. Serge CRINE, cadre de la fonction publique territoriale
- M. José LERMA, responsable QSE en retraite.

Un membre de la commission d'enquête recevra le public aux jours et heures suivants :

LIEU	HORAIRES DES PERMANENCES
Mairie de Palaiseau 91 rue de Paris 91120 PALAISEAU	Vendredi 6 novembre 2015 de 14 h à 17 h mardi 17 novembre 2015 de 16 h à 19 h samedi 28 novembre 2015 de 9 h à 12 h
Mairie de Gif-sur-Yvette 9 Square de la Mairie 91190 GIF-SUR-YVETTE	Vendredi 6 novembre 2015 de 13 h 30 à 16 h 30 samedi 14 novembre 2015 de 9 h à 12 h vendredi 27 novembre 2015 de 9 h à 12 h
Mairie de Bures-sur-Yvette 45 rue Charles de Gaulle 91440 BURES-SUR-YVETTE	Mercredi 4 novembre 2015 de 15 h à 18 h samedi 14 novembre 2015 de 9 h à 12 h mercredi 25 novembre 2015 15 h 18 h
Mairie d'Orsay 2 Place du Général Leclerc 91400 ORSAY	Mercredi 4 novembre 2015 de 9 h à 12 h jeudi 12 novembre 2015 de 15 h à 18 h samedi 28 novembre 2015 de 9 h à 12 h
Mairie de Saclay 12 Place de la Mairie 91400 SACLAY	Jeudi 12 novembre 2015 de 9 h à 12 h mardi 17 novembre 2015 de 9 h à 12 h mercredi 25 novembre 2015 de 9 h à 12 h
Mairie de Saint-Aubin Rue du Clocher 91190 SAINT-AUBIN	Samedi 7 novembre 2015 de 9 h 30 à 12 h jeudi 19 novembre 2015 de 15 h à 17 h 30 vendredi 27 novembre 2015 de 15 h à 17 h 30
Mairie des Ulis Rue du Morvan 91940 LES ULIS	Vendredi 6 novembre 2015 de 9 h à 12 h mardi 10 novembre 2015 de 15 h 45 à 18 h 45 samedi 28 novembre 2015 de 9 h à 12 h

De plus, en tant que moyen de communication complémentaire, des observations, propositions et contre-propositions pourront aussi être déposées de manière électronique, sur un registre électronique du lundi 2 novembre 2015 au samedi 28 novembre 2015 via le site internet suivant www.essonne.gouv.fr

Ces observations, propositions et contre propositions électroniques seront consultables par le public sur le registre électronique pendant toute la durée de l'enquête. Par ailleurs, pendant la durée de l'enquête, une version imprimée pourra être consultée au siège de l'enquête, fixé à la sous-préfecture de Palaiseau, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

Une réunion publique est prévue le **vendredi 13 novembre 2015 à 20 h 30 à l'auditorium du cinéma Jacques Tati situé allée de la Bouvèche 91400 Orsay.**

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la sous-préfecture de Palaiseau dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dans un délai de quinze jours à compter de la date de clôture de l'enquête complémentaire, la présidente de la commission d'enquête joint au rapport principal communiqué au public à l'issue de la première enquête, un rapport complémentaire et des conclusions motivées au titre de l'enquête complémentaire en précisant si elles sont favorables ou non au projet de contrat de développement territorial.

La sous-préfète de Palaiseau se charge d'adresser copie du rapport et des conclusions, pour y être tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, à la préfecture de région Ile-de-France, à la préfecture de l'Essonne (bureau des enquêtes publiques, des activités foncières et industrielles) et à la sous-préfecture de Palaiseau (bureau des actions interministérielles et de l'environnement).

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête sont également publiés pendant un an sur le site internet de la préfecture de l'Essonne, à l'adresse suivante : www.essonne.gouv.fr\rubrique publications légales\aménagement et urbanisme\aménagement, ainsi que sur le site de la Préfecture de région Ile-de-France : www.ile-de-france.gouv.fr.